

SERVICE SOCIAL

Aide aux personnes en situation de détresse

L'aide sociale soutient des personnes en détresse. Lorsque les moyens propres manquent ou sont insuffisants, elle accorde une couverture du minimum vital. Ses prestations sont soumises au principe de la subsidiarité. Elles ne sont accordées qu'à condition que les possibilités de se prendre en charge soi-même et les obligations de tiers - y compris les éventuelles prestations des assurances sociales - soient épuisées, insuffisantes ou non disponibles à temps. Toutes les autres possibilités d'aide doivent être épuisées avant qu'une prestation par le biais de l'aide sociale puisse être fournie.

En dehors de l'aide matérielle, l'aide sociale favorise l'intégration sociale et l'autonomie de la personne. Elle comprend l'activité d'encadrement, de soutien et de conseil dispensée par des professionnels de l'action sociale.

Centre médico- social subrégional de Martigny

Rue d'Octodure 10b
1920 Martigny
027/721.26.80

